Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 172 Conventions pour subventions avec des associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier La Chapelle/Porte d'Aubervilliers (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement et lui propose l'attribution de subventions;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Atout Cours (10892/X07696) - 29, rue de la Chapelle (18e), pour une action intitulée Ateliers sociolinguistiques (2011_06001).

Article 2 : Une subvention globale de 7.000 euros est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale (9885/D03196) - 2, rue de Torcy (18e), dont 2.000€ pour l'action Atelier d'apprentissage du français à

dominante culturelle et sociale (2011_05498) et 5.000 euros pour le projet de fond de participation des habitants (2011_06002). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Culture 2+ (13485/X03007) - 35, rue de l'Evangile (18e), pour une action Médiation Interculturelle de Proximité (2011_01268). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 4 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association D'Ici - D'Ailleurs (13405/X04827) - 5, rue Pauline Kergomard (20e), pour des sorties culturelles destinées aux familles migrantes (2011_0). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA (300/D05691) - 22, rue Pajol (18e), pour des ateliers « la race humaine » (2011_0).

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association TRACES DE VIE (11325/X05470) 15, passage Ramey - MDA (18e), pour des ateliers de réalisation vidéo (2011_0).

Article 7 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 15.500 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 « Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.